

ADRESSE DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE AUX ORGANISATIIONS ET SYNDIQUES DE LA CGT

À ce jour, 132 596 salariés, pour 4 502 621 électeurs inscrits, des Très Petites Entreprises (TPE) se sont exprimés par un vote électronique ou par correspondance.

Ce taux de participation nous demande de redoubler d'efforts pour nous adresser aux salariés des TPE d'autant qu'il nous reste jusqu'au 13 janvier pour les votes Internet et jusqu'au 16 janvier pour les votes par correspondance.

Toute la CGT doit se mobiliser pour faire de ce vote une réussite.

Outre le fait de gagner un rapport de force en faveur des salariés, ces élections vont permettre la mise en place de commissions paritaires régionales ; elles seront l'amorce de leurs instances de représentation pour toutes et tous les salariés du secteur.

Elles contribueront à désigner les conseillers des prud'hommes.

Elles participeront à établir notre représentativité, si importante pour pouvoir négocier les conventions collectives remises en cause par la récente « loi Travail », mais aussi à peser dans toutes négociations.

Ces élections sont notre affaire, elles nous concernent toutes et tous, syndiqués CGT, des TPE, des grandes entreprises, de la fonction publique, comme des retraités.

Les salariés des TPE sont avec nous tous les jours, à la boulangerie, chez le médecin, à la pharmacie, la petite association, l'assistante maternelle et bien d'autres. Ils sont nos voisins, nous les rencontrons aussi dans nos familles.

Après avoir distribué des millions de flyers, collé des centaines de milliers d'affiches, publié des millions d'encarts publicitaires, engagé du porte-à-porte, partagé des messages sur les réseaux sociaux... nous devons mettre toutes nos énergies auprès des salariés des TPE pour concrétiser le vote et la syndicalisation CGT.

Alors on y va, toutes et tous.

Montreuil, le 4 janvier 2017.